



MÉMO

Destinataire : À tous les créanciers de Bel-Habitat inc.

Expéditeur : Yannick Bourassa-Milot, CPA, CA, MBA, CIRP, SAI, Associé

Date : 4 août 2021

Objet : Mise à jour de l'avancement du dossier de faillite de Bel-Habitat inc.

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la tenue de la première (1^{re}) assemblée des créanciers, nous vous présentons ci-dessous la mise à jour de l'avancement du dossier.

- **Assemblée d'inspecteurs**
Le syndic a tenu une assemblée d'inspecteurs le lundi 2 août 2021 avec les cinq (5) inspecteurs et les quatre (4) observateurs.
- **Fusion des dossiers de faillites**
En raison de l'interrelation entre les dossiers de Bel Habitat inc. et Bel-Habitat 2 inc. (ci-après « BH/BH2 »), le syndic étudie la possibilité de déposer une requête pour fusionner les deux dossiers de faillites.
- **Nomination d'un procureur**
Le syndic, avec l'approbation des inspecteurs, procédera à la nomination de Me Francis Meagher, à titre de procureur pour l'actif.
- **Interrogatoires et enquête**
Au cours des derniers jours, le syndic a communiqué avec le Bureau du Surintendant des Faillites et ce dernier a offert son entière collaboration sur l'enquête et les interrogatoires à être faits éventuellement.
- **Demande de soumissions**
Une demande de soumissions, pour les actifs mobiliers, sera publiée dans les prochains jours sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://archive.raymondchabot.com/fr/actifs-a-vendre>.
- **Propriétés en cours de construction**
Le syndic fera parvenir, au cours des prochains jours, une communication à cette catégorie de clients, et ce, afin de faire avancer les dossiers. Le syndic a bon espoir d'être en mesure de pouvoir régler une majorité de dossiers d'ici un (1) mois.

- **Terrains dont BH/BH2 étaient propriétaires**
Le syndic fera parvenir, au cours des prochains jours, une communication à cette catégorie de clients pour statuer de manière définitive sur leurs intentions.
- **Terrains dont BH/BH2 n'étaient pas propriétaires (faisant l'objet d'une promesse d'achat)**
Le syndic fera parvenir, au cours des prochains jours, une communication à cette catégorie de clients pour statuer de manière définitive sur leurs intentions.
- **Rapport préliminaire du syndic sur son administration**
Le syndic publiera le rapport préliminaire sur son administration, délivré lors de l'assemblée des créanciers, sur le site web au cours des prochains jours (version française et anglaise).
- **Communications avec le syndic**
Le syndic rappelle aux personnes concernées que la meilleure option pour communiquer avec le syndic est par le biais de la boîte courriel suivante : belhabitat@rcgt.com.